

Rapport sur le préavis N° 11/2019

Octroi de la bourgeoisie d'honneur de Vufflens-la-Ville à Mme Ingrid Rossel

La commission est composée de :

- Mme Anne Pichard
- Mme Françoise Sciboz
- M. Sébastien Fabre

La commission a rencontré M. Michel Gruaz, municipal, et Mme Sandrine Böhlen, secrétaire communale, le vendredi 11 octobre 2019.

Le préavis N° 11/2019 a été élaboré en municipalité à 4 et à l'unanimité, en l'absence de l'intéressée qui n'a pas eu son mot à dire. Mme Ingrid Rossel n'était pas au courant de cette démarche. Il s'agit sans doute du seul préavis rédigé pendant sa présence à la municipalité sans qu'elle ait pu se prononcer.

Mme Ingrid Rossel a développé un engagement de longue durée (22 ans) comme municipale puis syndique. De mémoire de conseiller, il s'agit d'un des plus long engagement pour la cause de notre commune.

Pendant son engagement au sein de la commune, Madame Ingrid Rossel a été très active pour représenter nos intérêts :

Actuellement présidente de 3 associations intercommunales (ASICOPE, AJERCO, EIEVMV), vice-présidente de l'ASIVenoge, membre du comité de ARGdV, membre du bureau des syndics et membre du comité de la FEM. Elle a senti l'importance de faire passer et garder l'influence de notre commune dans les groupements intercommunaux, instances de plus en plus importantes à l'échelle régionale et cantonale.

Elle s'est beaucoup investie à l'intérieur de notre commune pour développer les infrastructures dont la liste est donnée dans le préavis.

Son engagement sans faille et de longue durée a porté ses fruits dans la réalisation de la RC 177 qui nous a mis à l'abri d'un trafic toujours plus intense.

Ce type de nomination est relativement rare, il a été décerné à des sportifs, des artistes, des personnalités en vue de la société qui se sont engagées pour une cause et parfois des politiciens.

Dans ce cas, c'est l'engagement exceptionnel pour la cause de notre commune qui justifie aux yeux des 4 municipaux qui ont rédigé ce préavis et des trois membres de la commission qui l'ont étudié, le soutien de cette proposition.

L'octroi de la bourgeoisie d'honneur n'entraîne aucun effet matériel. En cas d'acceptation par le Conseil, un document attestant de sa nomination sera remis à Madame Ingrid Rossel. Cette nomination est personnelle et intransmissible.

En conséquence de quoi, la commission unanime soutient le préavis N° 11/2019 et engage le conseil à le soutenir également en votant positivement.

Vufflens-la-Ville, le 11 octobre 2019.


Anne Pichard


Françoise Sciboz


Sébastien Fabre